

AFFAIRE N° 51

OBJET - Demande de dérogation au repos dominical présentée par la Société Bourbon Olympique Tennis Club.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par lettre en date du 19 janvier 1983, Monsieur le Commissaire de la République m'a saisi d'une demande de dérogation au repos dominical émanant de la Société Bourbon Olympique Tennis Club (B.O.T.C) pour son personnel employé à l'entretien des locaux et aires de jeux (8 personnes).

Conformément aux dispositions du Code du Travail (art. L.221-6), cette autorisation requiert l'avis du Conseil Municipal. Elle vise pour le B.O.T.C à assurer, par rotation, une permanence au club particulièrement fréquenté les dimanches.

Le personnel concerné aura une journée de récupération en semaine.

Je vous demande votre avis sur l'opportunité d'accorder cette autorisation.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

*

*

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 6...1983...